

AUDITION PARLEMENTAIRE 2008 AUX NATIONS UNIES

New York, 20-21 novembre

Document de travail : séance III

INTEGRER LA NOTION DE SECURITE HUMAINE DANS LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX¹

L'essentiel sur la sécurité humaine

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement ont évoqué la notion de sécurité humaine. Le paragraphe 143 indique que « toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, ont le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin et doivent avoir la possibilité de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité ». A cette fin, les Etats membres de l'ONU se sont engagé à « définir la notion de sécurité humaine à l'Assemblée générale ».

Faisant suite à cet engagement des Etats membres, S. E. Srgjan Kerim, Président de la 62^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a invité tous les Représentants permanents et Observateurs permanents auprès des Nations Unies à un débat thématique informel de l'Assemblée générale sur la sécurité humaine. Cette réunion s'est tenue le 22 mai 2008, avec le Prince El-Hassan bin Talal, de Jordanie, comme intervenant principal.

Sur la quarantaine de délégations qui ont pris la parole, plusieurs représentants ont évoqué la valeur ajoutée de la sécurité humaine qu'ils envisagent comme : i) un système fondé sur la personne, mettant la subsistance et la dignité de l'individu et de la collectivité au centre de l'analyse et permettant de ce fait une évaluation plus concrète des mesures nécessaires pour affronter les défis mondiaux; ii) un système global, intégré et plurisectoriel axé non seulement sur la sécurité humaine, mais aussi sur le sentiment de sécurité que procurent une nourriture suffisante, des soins de santé appropriés, l'accès aux ressources et à l'emploi et le respect des droits de l'homme; et, enfin, iii) un système préventif donnant des signaux précoces de façon que les menaces de violence ou autres n'engendrent pas une crise dangereuse, qui risquerait de se généraliser et de se prolonger.

Cela étant, plusieurs Etats membres ont insisté sur l'importance de faire la distinction entre la sécurité humaine et la responsabilité de protéger. Sur le sujet, il a été dit que les gouvernements nationaux étaient responsables au premier chef d'assurer la sécurité de leurs citoyens et que la communauté internationale, devait les aider à remplir leurs obligations et à assurer la sécurité humaine de leurs concitoyens en leur fournissant l'assistance nécessaire ou en les aidant à renforcer leurs capacités. Les représentants ont par ailleurs ajouté que la sécurité humaine exigeait d'unir les efforts au moyen d'une

¹ Note d'information rédigée par le Groupe Sécurité humaine, Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU.

collaboration accrue entre tous les intervenants et ne devait pas être une source de dissensions ou de conflits d'intérêts.

Eléments récents

Dans la pratique, la notion de sécurité humaine a d'ores-et-déjà été prise en compte et appliquée dans un certain nombre de projets concrets menés par les Etats membres et les bureaux, institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine.

Le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine a été créé en mars 1999, à New York. Géré par le Groupe Sécurité humaine créée par la suite, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds pour la sécurité humaine a investi à ce jour dans plus de 175 projets dans le monde. Ces projets sont choisis pour apporter des avantages concrets et durables aux personnes et collectivités dont la survie, la subsistance et la dignité sont menacées. Les autres critères du choix sont la nécessité d'associer mesures de protection et d'émancipation; de favoriser les partenariats avec la société civile et les autres entités locales; et de répondre à un certain nombre de problèmes qui ont trait à l'aspect plurisectoriel de la sécurité humaine. On trouvera plus ample information à l'adresse suivante :

<http://ochaonline.un.org/HumanitarianIssues/HumanSecurity/tabid/2421/Default.aspx> (en anglais seulement).

Pour faire suite au Sommet de 2005, une structure ouverte composée d'Etats membres de toutes les régions appelée « Amis de la sécurité humaine », a été créée à New York en octobre 2006. Cette enceinte vise à favoriser la compréhension de la sécurité humaine, à intégrer la sécurité humaine dans les activités des Nations Unies et à poursuivre les efforts de collaboration entre Etats membres. Les Amis de la sécurité humaine, de même que les bureaux, institutions, fonds et programmes des Nations Unies ont recensé toute une gamme d'initiatives touchant à la sécurité humaine, dans leurs domaines d'action respectifs. En février 2008, les Amis de la sécurité humaine ont soumis au Président de l'Assemblée générale, un recueil des initiatives en faveur de la sécurité humaine et des activités poursuivies par les Amis de la sécurité humaine et les institutions, fonds et programmes des Nations Unies. Leur lettre a été publiée sous la cote A/62/695.

En dehors des Nations Unies, différentes initiatives témoignent de la nécessité de combattre les menaces pour la sécurité au moyen de formules globales centrées sur la personne.

Un groupe intergouvernemental pour la sécurité humaine, le Réseau de la sécurité humaine, a été créé en mai 1999. Ce réseau regroupe un ensemble de pays de toutes les régions de la planète, partageant les mêmes valeurs. Il a pour objet de mettre en évidence l'intérêt de la sécurité humaine au sein des Nations Unies et dans d'autres cadres multilatéraux. En mettant l'accent sur les problèmes de sécurité humaine dans les nombreuses situations qui menacent la vie, la subsistance et la dignité d'êtres humains, tels que les changements climatiques, la misère, les épidémies, les problèmes de protection de l'enfance, les conflits armés et les mines terrestres, entre autres, le Réseau de la sécurité humaine continue à mettre en avant le fait que le programme en faveur de la sécurité humaine doit guider les efforts internationaux visant à répondre aux sujets de

préoccupation communs pour le bien-être de tous. On trouvera de plus amples renseignements sur le site web du Réseau de la sécurité humaine : <http://www.humansecuritynetwork.org>.

En mai 2003, la Commission sur la sécurité humaine, établie à l'initiative du Gouvernement japonais, a présenté son rapport « La sécurité humaine - maintenant », au Secrétaire général. Elle s'y concentre sur un certain nombre de questions distinctes mais liées entre elles, qui ont trait aux conflits et à la pauvreté. Ce rapport peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.humansecurity-chs.org/finalreport/index.html> (en anglais seulement, sur le site).